



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en place d'un observatoire européen de la profession de sage-femme

Question écrite n° 1685

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les propositions exprimées par le conseil national de l'Ordre des sages-femmes dans son livre blanc intitulé « Innover pour la santé publique avec les sages-femmes ». Soulignant qu'il existe d'importantes disparités entre les formations et les modes d'exercice des sages-femmes exerçant au sein des 28 États membres de l'Union européenne, le conseil national de l'Ordre des sages-femmes souhaite que soient renforcées la visibilité et la place des sages-femmes en Europe par la mise en place d'un observatoire européen de la profession de sage-femme, EUROMIP (*European observatory for the midwifery profession*). Elle souhaite connaître son avis sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1685

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2017](#), page 4686

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)